



Véronique Grailles  
Elue DP



Ludovic Leclerc  
Elu DP



Hervé Lelou  
DS, élu DP



Patricia Nivesse  
Elue DP



Monique Sarbil-  
Colomines  
DS, élue DP et CHSCT



Christophe Andrieux  
Elu DP

## FLASH DP Occitanie MAI 2019

### A RETENIR

#### **1 agent 1 portable :**

Le rythme du déploiement est dicté par la capacité à faire des différents intervenants. Cependant le calendrier est fixé et tout devrait être fait d'ici la fin de l'année. Le déploiement du projet prévoit du temps supplémentaire pour les CLI afin d'accompagner les agents.

#### **CDE :**

Le nombre de conseillers CDE n'a pas diminué globalement. Le développement économique de la région permet le maintien de cette dominante.

La nouvelle offre de service proposée par la région ne remet pas en cause l'activité des conseillers CDE. Un travail est en cours sur une convention d'application sur l'articulation des ODSE avec les partenaires. Les employeurs contactent la Région qui réoriente vers Pôle Emploi, pour une offre de service adaptée.

#### **Télétravail :**

Tous les télétravailleurs vont avoir des fonds neutres pour leur permettre de contacter les DE par visioconférence. La Direction réaffirme que ce mode de contact est bien basé sur le volontariat.

#### **MAP :**

La suppression de l'accès à AUDE est reportée. A ce jour aucune date n'est avancée tant que la DSI constatera des dysfonctionnements.

#### **Formations :**

A présent le besoin de formation des agents doit s'exprimer dans SIRHUS. Ce plan de formation ascendant doit faire suite à un échange avec le manager, à sa validation et à l'inscription de l'agent sur une session.

La direction rappelle que tous les modules de formation n'ont pas vocation à être déployés pour tous. Certaines formations sont liées à une filière. La configuration de l'outil ne permet pas de se positionner si l'on n'est pas dans un métier de la filière. Cependant si la formation est validée par le manager, il faut faire remonter la demande aux RH.

#### **Nouvelle agence Contentieux en Occitanie :**

Une communication a été faite sur l'Intranet Régional en date du 24 avril 2019. Le réseau pourra contacter cette agence avec l'outil API.

#### **Groupes d'expression :**

Les ELD étudient les propositions faites par les groupes d'expression. Les Directions Territoriales peuvent s'emparer des actions qui leur incombent.

En fin d'année le CE sera informé du suivi des actions réalisées.

#### **Référents métiers :**

S'ils n'ont pas accès à l'intranet « manager » ils doivent en faire la demande par API au SRI.